



COMMUNIQUÉS DE PRESSE



Communiqués de presse - archives nationales 2007

Inauguration de logements sécuritaires, de qualité et abordables à Salisbury

SALISBURY, Nouveau-Brunswick, le 07 novembre, 2007 — Les aînés de Salisbury auront accès à davantage de logements abordables grâce à l'inauguration, aujourd'hui, d'un nouvel ensemble de 13 logements, dont huit qui sont offerts à prix abordable. Cette initiative a été financée dans le cadre de l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable.

« Notre gouvernement honore son engagement à produire des logements à coût abordable, au Nouveau-Brunswick et partout au pays, à l'intention des personnes qui en ont le plus besoin. Le Salisbury Lions Senior Citizens Complex permettra aux aînés de demeurer dans leur milieu, près de leur famille et de leurs amis, et de recevoir tous les soins et le soutien nécessaires », a indiqué Rob Moore, député fédéral de Fundy Royal, au nom de l'honorable Monte Solberg, ministre des Ressources humaines et du Développement social.

« Les aînés devraient pouvoir se procurer un logement abordable dans leur milieu et nous sommes heureux que le gouvernement, les organismes sans but lucratif et les entreprises commerciales aient uni leurs forces pour que cela se réalise », a déclaré l'honorable Wally Stiles, ministre des Ressources humaines du Nouveau-Brunswick, au nom de l'honorable Eugene McGinley, ministre d'État aux Aînés et à l'Habitation du Nouveau-Brunswick.

L'ensemble, nommé Salisbury Lions Senior Citizens Complex, est situé au 79 de la rue Horsman et a été produit par l'organisme Salisbury Lions Senior Citizens Complex Inc. Le gouvernement fédéral a versé 280 000 \$ au profit de l'ensemble pour payer les coûts de construction, tandis que la province du Nouveau-Brunswick a consenti 302 365 \$ en suppléments au loyer à l'égard de huit des logements.

Dans le cadre de la phase III de l'Entente récemment annoncée, de nouveaux crédits de 40 millions de dollars seront engagés pour aménager, au cours des deux prochaines années, au moins 754 logements neufs au Nouveau-Brunswick. Par l'entremise du fonds fiduciaire pour le logement du gouvernement fédéral, 17 millions de dollars seront distribués à des promoteurs immobiliers sous forme de prêts susceptibles de remise pour payer les coûts de construction. La province fournira 23 millions de dollars en suppléments au loyer à long terme afin de préserver le caractère abordable de 580 des 754 nouveaux logements.

Les phases I et II de l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable prévoient des investissements de plus de 45 millions de dollars pour la production et le maintien de jusqu'à 700 logements locatifs destinés à des ménages néo-brunswickois à revenu faible ou modeste.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Robert Duguay
Communications
Services familiaux et communautaires
506-444-3684

Giselle Thibault
Conseillère
Marketing et Communications
Société canadienne d'hypothèques et de logement
902-426-8320

[Voir le discours](#)

Document d'information

Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable

Phase I

Objectifs :

- Favoriser la production et le maintien de logements locatifs destinés aux ménages à revenu faible ou modeste du Nouveau-Brunswick, au moyen de la construction ou de la réhabilitation.
- Les logements doivent demeurer abordables pendant une période d'au moins dix ans.

Programme :

- Les fonds versés en application de l'Entente seront affectés à un programme de logement locatif.
- Le programme va permettre la production et le maintien de jusqu'à 700 logements locatifs destinés aux ménages à revenu faible ou modeste.
- Les fonds sont mis à la disposition des organismes sans but lucratif d'initiative privée, des coopératives d'habitation et des promoteurs communautaires ou privés qui désirent aménager des ensembles d'habitation pour les familles à revenu faible ou modeste, les aînés, les personnes de moins de 65 ans vivant seules, les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins spéciaux.

Administration :

- Le programme est administré par le ministère des Services familiaux et communautaires du Nouveau-Brunswick.
- Le ministère des Services familiaux et communautaires est chargé de la sélection des ensembles de logements abordables.

Phase II

Dans le cadre de la phase II de l'Entente, on a porté à 45 millions de dollars l'investissement total en vertu de l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a fourni au moins 50 % du financement de contrepartie. Jusqu'à 10 % de ces fonds peuvent provenir des municipalités ou d'autres sources.

Dans le cadre de la Phase II, le financement a été :

- utilisé pour le programme de logement locatif prévu dans la Phase I, et pour un nouveau programme de suppléments au loyer;

Nouvelles hypothécaires - Inauguration de logements sécuritaires, de qualité et abordables ...

- ciblé vers les zones urbaines éprouvant d'importants besoins en matière de logement;
- ciblé vers les personnes admissibles aux logements sociaux ou figurant sur la liste d'attente des logements sociaux.

Phase III

Dans le cadre de la phase III de l'Entente, le gouvernement fédéral, par l'entremise du fonds fiduciaire pour le logement récemment annoncé, et le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'engagent à verser plus de 40 millions de dollars pour créer au moins 754 logements pendant deux ans.

Ces crédits sont offerts à des entrepreneurs privés et à des organisations sans but lucratif dans le but d'accroître l'offre de logements locatifs abordables pour les personnes âgées, les familles et les personnes seules non âgées à faible revenu. Sur les 754 logements qui seront produits, 580 seront subventionnés et 10 % seront accessibles aux personnes handicapées.

Du financement pour la préparation de projets est également offert aux organisations sans but lucratif pour les aider à préparer et à mettre en œuvre leur projet d'ensemble d'habitation.

Les proposants peuvent présenter leur projet à un bureau régional du ministère des Services familiaux et communautaires du Nouveau-Brunswick. Les propositions seront sélectionnées selon des critères de viabilité et de capacité à répondre, selon le cas, aux besoins de logement des personnes âgées, des familles à faible revenu, des personnes seules non âgées ou des personnes handicapées.